

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'URRUGNE**

En exercice : 29  
Votants : 28  
Absent : 1

L'an deux mille neuf  
Le 28 septembre  
18 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune d'URRUGNE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Germaine HACALA, 1<sup>ère</sup> adjointe.  
Date de convocation du Conseil Municipal : 21 septembre 2009

Présents : Mme Germaine HACALA, Mme Agnès GIACOMETTI, Mrs Francis GAVILAN, Beñat IRASTORZA, Pierre TETEVUIDE, Mme Isabelle RAGOZIN, Mrs Martin TELLECHEA, Michel BERCETCHE, Pascal MARTIN, , Beñat EXPOSITO, Léon MARIN, Melle Valérie ANDIAZABAL, M. Jean TELLECHEA, Mmes Danièle DUFAU, Elisabeth PERY, Marie-Josée GOYA, Isabelle LE BARS-FAURISSON, M. Renaud LASSALLE, Mme Isabelle ECHEVERRIA, M. Philippe ARAMENDI, Mme Annette ARAMBURU, M. Dominique MELE, Mme Thérèse HALSOUET.

Pouvoirs :

Mme le Maire à Mme HACALA  
Mme d'ELBEE à M. GAVILAN  
Mme M.-Hélène GOYA à M. BERCETCHE  
M. Michel LARRETCHE à Mme RAGOZIN  
M. Didier PICOT à M. Pascal MARTIN

Absent :

M. Beñat ELIZONDO.

M. Beñat EXPOSITO est désigné secrétaire de séance

**OBJET : Inventaire du patrimoine – Prolongation du contrat du chargé de mission – Avenant à la convention signée avec le Conseil Régional**

Madame HACALA rappelle au Conseil Municipal la délibération du 22 septembre 2008 concernant la signature d'une convention de partenariat avec le Conseil Régional d'Aquitaine, qui prévoyait le recrutement d'un chargé de mission pour une durée de 1 an.

Cet inventaire est actuellement en cours et le chargé de mission, recruté depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2008, a réalisé une grande partie de ce travail de recherche, mais l'importance de la matière à traiter nous conduit à envisager une prolongation de ce contrat pour mener à bien le travail d'inventaire et réaliser l'ouvrage de valorisation.

Cela nécessite une prolongation du contrat jusqu'au 31 mars 2010.

Après en avoir délibéré, Conseil Municipal, à la majorité :

- ACCEPTE la prolongation du contrat du chargé de mission
- SOLLICITE l'aide financière du Conseil Régional à hauteur de 30 % du montant de la dépense.
- d'autoriser Madame le Maire à signer avec le Président du Conseil Régional l'avenant à la convention signée en 2008.

*Votes pour* : 25

*Abstentions* : 3

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,

Certifié exécutoire par son envoi  
en Sous-Préfecture :  
Visé le :  
Publié ou notifié le :